

# En Perspective

B u l l e t i n é c o n o m i q u e

Volume 2, numéro 2

Février 1992

## INDICE *précurseur* Desjardins

### L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE PIÉTINE

L'Indice précurseur Desjardins (IPD) dans sa forme lissée (par une moyenne mobile de cinq mois) a connu une hausse de 0,3 %, en novembre. Il s'agit de la plus faible progression depuis le mois de mai 1991. Par contre, dans sa forme non lissée, l'IPD a chuté de 0,8 % entre les mois d'octobre et novembre dernier, ce qui ne laisse pas entrevoir de redressement de l'économie au cours des prochains mois.

Les dernières nouvelles concernant l'activité économique au Québec sont peu reluisantes. Outre le nombre intéressant des mises en chantier en décembre, soit 45 000 unités, désaisonnalisées à taux annuel, l'économie québécoise ne donne que peu de signes de vitalité. Le climat

demeure déprimé, tandis que la confiance des consommateurs s'affaiblit face aux perspectives économiques difficiles et ce, malgré les fortes baisses des taux d'intérêt.

Les temps difficiles entraînent de nombreuses rationalisations et fermetures d'entreprises. Au cours des

deux derniers mois, près de 30 000 postes ont été perdus. En fait, l'emploi est revenu à son niveau le plus bas depuis janvier 1991. Après un printemps 1991 rempli d'espoir, les ventes au détail continuent de diminuer au fort taux annuel de 6,5 % depuis les six derniers mois, en raison notamment de la faiblesse des ventes de biens durables.

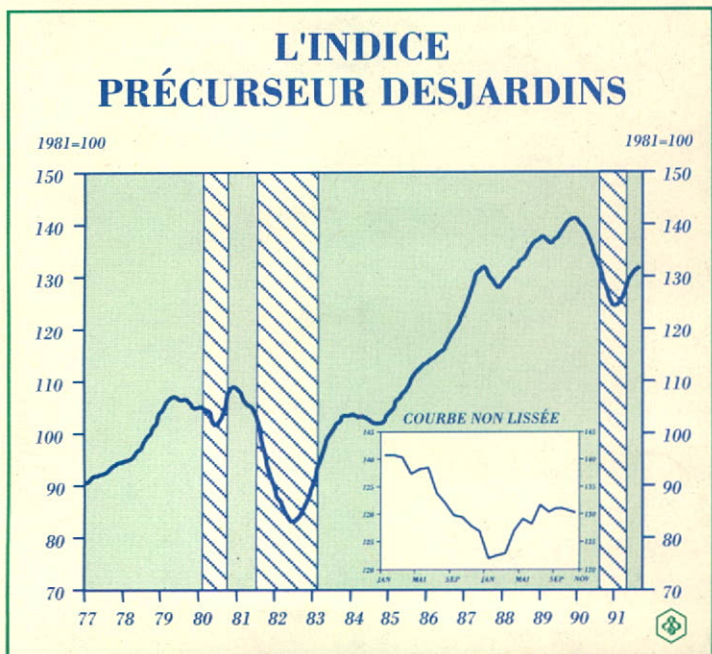
Les exportations, principalement celles du matériel de télécommunications, continuent sur leur lancée, en dépit des rationalisations importantes affectant l'industrie des pâtes et papiers.

Cette faiblesse de l'économie engendre un climat déflationniste important. En décembre, l'inflation a diminué à 5,4 %, une baisse de 0,4 % par rapport au mois précédent. Au Canada, en janvier 1992, tout indique que l'inflation sera d'environ 2 %, un taux que l'on n'a pas connu depuis le milieu des années 1960.

### Examen des composantes

Six des dix composantes de l'IPD ont subi une baisse en novembre, alors que les autres montraient de faibles augmentations.

Les expéditions manufacturières du cuir et du textile ont diminué de 7,6 % en novembre, après une légère augmentation de 1,7 % en octobre. Le nombre de voitures neuves vendues au Québec a chuté de 3,5 % au cours de la même période; dans ce cas, il s'agit d'un deuxième mois consécutif de baisse. Malgré des conditions de crédit plus favorables, les consommateurs hésitent encore à dépenser. La situation est d'ailleurs semblable en ce qui concerne les ventes de meubles et d'appareils ménagers qui ont stagné en novembre.





La faiblesse de l'activité dans ces secteurs traduit une grande prudence des consommateurs. Il ne faut donc pas s'étonner de constater l'état de stagnation de l'économie, compte tenu de l'importance des dépenses de consommation (environ 60 % du PIB).

Avec une diminution de 3 %, l'Indice Desjardins de l'habitation (IDH) a poursuivi sa chute en novembre; la baisse avait été de 4,4 % en octobre. Le niveau de l'indice demeure toutefois supérieur de 32,8 % à ce qu'il était à pareille date l'an passé. La baisse de l'IDH de novembre dernier est attribuable à une diminution du nombre de mises en chantier simples (22,4 %) et du nombre de maisons vendues par l'intermédiaire du Service Inter-Agences (SIA/MLS) (1,8 %). Une hausse de 15,2 % de l'indice de la valeur résidentielle des permis de bâtir a permis d'atténuer la chute de l'IDH.

Les dernières statistiques sur l'habitation révèlent que le nombre de

mises en chantier s'est élevé à 44 654 unités au Québec en 1991, soit une baisse de 7,1 % par rapport à 1990. Dans l'ensemble, le programme d'aide gouvernemental «Mon taux, mon toit» a permis de soutenir la construction résidentielle l'année dernière. Cependant, les résultats de l'IDH ces derniers mois ne permettent pas d'entrevoir de reprise marquée de la construction au cours des premiers mois de 1992. Toutefois, la décision du gouvernement fédéral de porter à 5 % la mise de fonds pour l'achat d'une première propriété pourrait avoir des effets positifs.

L'indice XXM de la Bourse de Montréal a diminué de 1,4 % en novembre, après une hausse de 3,1 % en octobre. L'état du marché du travail montre quelques signes encourageants. Les heures hebdomadaires moyennes dans le secteur manufacturier ont augmenté de 0,4 % en novembre et le niveau de l'emploi dans les services aux personnes et aux entreprises a cru de

0,9 %. Par ailleurs, l'offre de monnaie réelle (M2 +) a augmenté de 0,2 % en novembre.

L'indice avancé canadien a augmenté de 0,1 % en novembre, ce qui le place au même niveau qu'en septembre dernier. Cependant, l'indice composite américain a subi une baisse de 0,3 % en novembre.

Somme toute, la stagnation de l'IPD depuis quelques mois ne laisse entrevoir aucun redressement important de l'économie du Québec au premier semestre de 1992. Malgré des conditions de crédit plus favorables, les consommateurs tardent à dépenser. Compte tenu de l'importance des dépenses de consommation dans l'activité économique, seules des mesures stimulant la confiance des consommateurs permettront de stimuler véritablement l'économie.

Danny Bélanger  
Économiste  
Économie du Québec

#### La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Vice-présidence Planification et Études économiques

Cette revue a été réalisée avec la collaboration de:

Gilles Soucy  
Directeur et Économiste en chef

Robert Normand  
Économiste  
Responsable de la revue

Danielle Proulx  
Secrétariat et mise en page

Lyse Vaillancourt  
Réalisation graphique

Les opinions émises dans cette revue sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins (CCPEDQ).

Direction Analyse économique  
CCPEDQ  
Tél.: (418) 835-8305

Dossier #3110-02-38

En Perspective est publié mensuellement

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 1991

## ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE L'IPD

(données désaisonnalisées)

|                                                                       | Août<br>1991     | Sept.<br>1991  | Oct.<br>1991   | Nov.<br>1991     |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>Indice précurseur Desjardins (1981=100)</b>                        |                  |                |                |                  |
| Non lissé                                                             | 130,49<br>(1,00) | 131,29<br>0,61 | 131,35<br>0,04 | 130,32<br>(0,78) |
| Lissé <sup>1</sup>                                                    | 129,31<br>1,19   | 130,15<br>0,65 | 130,63<br>0,37 | 131,05<br>0,32   |
| <b>Durée hebdomadaire de travail dans le secteur manufacturier</b>    | 0,26             | 0,78           | (0,35)         | 0,42             |
| <b>Expéditions manufacturières du cuir et du textile <sup>2</sup></b> | (5,82)           | (0,11)         | 1,72           | (7,61)           |
| <b>Nombre de voitures neuves vendues</b>                              | (16,26)          | 5,29           | (5,74)         | (3,47)           |
| <b>Ventes de meubles et d'appareils ménagers <sup>2</sup></b>         | 4,69             | (0,60)         | 8,72           | (0,03)           |
| <b>Indice XXM de la Bourse de Montréal</b>                            | 1,46             | (0,05)         | 3,12           | (1,38)           |
| <b>Indice Desjardins de l'habitation</b>                              | (2,53)           | 11,04          | (4,35)         | (2,99)           |
| <b>Emploi dans les services aux personnes et aux entreprises</b>      | 0,77             | 0,13           | (0,15)         | 0,94             |
| <b>Offre de monnaie <sup>2</sup></b>                                  | (0,02)           | 0,19           | 0,39           | 0,21             |
| <b>Indicateur avancé composite du Canada</b>                          | 0,14             | (0,14)         | (0,07)         | 0,07             |
| <b>Indicateur avancé composite des États-Unis</b>                     | 0,00             | (0,14)         | 0,14           | (0,27)           |

(1) Lissé à l'aide d'une moyenne mobile de cinq mois.

(2) À prix constant.

Note: Dans le cas de l'Indice précurseur Desjardins, la première donnée est la valeur de l'indice et la deuxième est la variation mensuelle. Pour ce qui est des différentes composantes de l'indice, seule la variation mensuelle est indiquée.



## IL FAUT POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Dans moins de cinq ans, le gouvernement fédéral aura suffisamment assaini sa situation financière et budgétaire pour devenir le palier de gouvernement ayant la plus grande marge de manoeuvre au point de vue économique. Quant aux provinces, elles n'auront d'autres choix que de continuer à se battre pour contrôler leurs dépenses et contrecarrer la baisse des revenus causée par la diminution des transferts fédéraux.

Avec une dette brute estimée de 466,8 G\$ au 31 mars 1992, le Canada est le pays le plus endetté des G-7 (les sept plus importants pays industrialisés), après l'Italie. Ce fort endettement a des effets négatifs sur l'économie et met en péril le haut niveau de vie de la population. Le financement de la dette exige des sommes considérables que les marchés financiers canadiens ne peuvent fournir. Ces besoins de financement exercent donc des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt au pays et amplifient la dépendance du Canada envers les étrangers en ce qui concerne les besoins de fonds. La part des emprunts du gouvernement du Canada détenue par des étrangers est d'environ 22 %, comparativement à 2 % au milieu des années 1970. À court terme, l'importance des emprunts à l'étranger contribue à augmenter le taux de change. À plus long terme, le remboursement de la dette et le paiement des intérêts produiront l'effet contraire. Bref, le contrôle de la politique monétaire canadienne devient plus difficile et le Canada perd quelque peu de son autonomie à cet égard.

Au Canada, l'endettement restreint la marge de manoeuvre du gouvernement en ce qui a trait à la politique économique et sociale, en imposant de fortes contraintes budgétaires. Pour l'année budgétaire 1990-1991, 0,36 \$ de chaque dollar de revenu du gouvernement du Canada sont utilisés uniquement pour rembourser les intérêts sur la dette. Ainsi, 43 G\$ servent essentiellement à payer les intérêts sur l'«épicerie» (les dépenses courantes) consommée durant les années 1983 à 1987 et ceux que le gouvernement ne parvenait pas à rembourser à cette époque. Pour sortir du cercle vicieux dans lequel il s'est plongé, le gouvernement est obligé d'augmenter ses revenus en taxant davantage et de réduire ses dépenses en pleine période de récession, alors que la logique voudrait plutôt le contraire.

### Le Canada s'en sortira-t-il?

Selon le ministre des Finances, le déficit pour l'année budgétaire 1991-1992 atteindra près de 32 G\$, ce qui est plus que les 30,5 G\$ prévus. Cette hausse serait attribuable à des revenus inférieurs aux prévisions et à l'augmentation de certaines dépenses reliées à la mauvaise situation économique, notamment l'assurance-chômage. Le produit intérieur brut (PIB) réel, qui devait diminuer de 1,0 % en

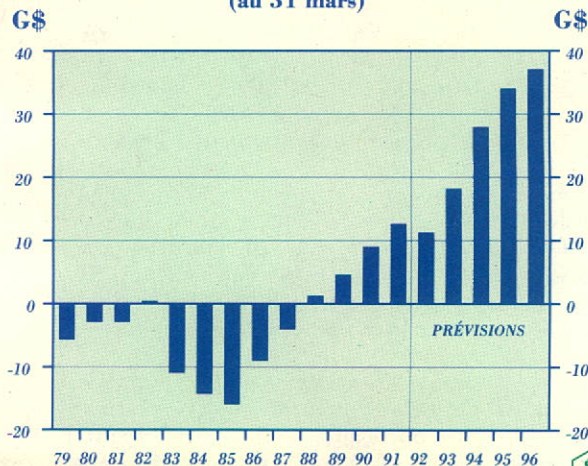
1991, a plutôt chuté de près de 1,3 %. L'emploi devait diminuer de 1,5 %; la baisse a plutôt atteint 1,8 %. Les profits des entreprises devraient connaître une diminution de 28,9 %, alors que le ministre prévoyait une baisse de 1,6 %.

Les prévisions budgétaires seront également révisées pour 1992-1993. Le déficit dépasserait la prévision de 24 G\$ pour atteindre 26 G\$, soit 6 G\$ de moins que cette année. De plus, la croissance économique prévue de 3,5 % a été révisée à 2,7 %. L'évolution des revenus des particuliers sera ralentie. Le report des pertes des entreprises, qui ont été élevées durant les deux dernières années, rend la prévision de la croissance de l'impôt des sociétés de 11,8 % pour 1992-1993 peu réaliste et ce, même si les profits augmentent considérablement. D'ailleurs, durant l'exercice financier 1983-1984, l'ensemble des revenus budgétaires avaient augmenté de 5,8 %. La reprise étant cette fois-ci plus faible qu'en 1983, il est peu probable que les revenus augmentent de 8,7 % pour l'exercice 1992-1993.

Le ministre compte donc sur une croissance moins rapide des dépenses pour contenir le déficit à 26 G\$ pour 1992-1993. La baisse des taux d'intérêt et leur maintien à un bas niveau pour les deux prochaines années, la disparition des frais de transition associés à la TPS, la baisse des prestations d'assurance-chômage et des paiements aux producteurs de céréales seront les principaux atouts du gouvernement. Il importe de se rappeler qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le déficit de 1,8 G\$ la première année, de 2,5 G\$ la deuxième, de 3,0 G\$ la troisième et 3,4 G\$ la quatrième. Le gouvernement fédéral est tellement endetté qu'une baisse des taux d'intérêt de 1 % a plus d'effets sur le déficit qu'une hausse de 1 % du PIB.

### SOLDE DE FONCTIONNEMENT

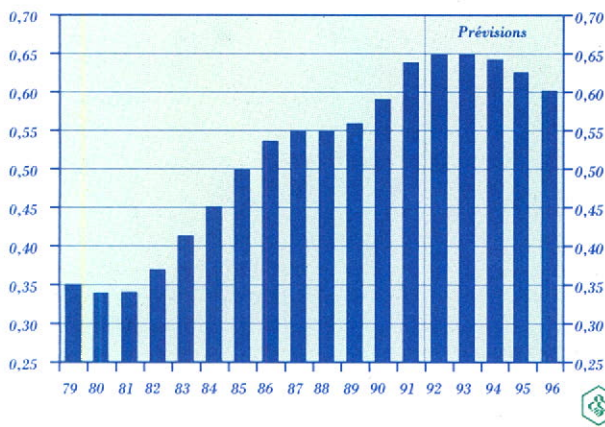
(au 31 mars)





Il n'y a pas de doute que les finances du gouvernement du Canada peuvent s'améliorer rapidement. Une seule condition doit être respectée: maintenir un contrôle serré de la croissance des dépenses. Pour l'année budgétaire 1990-1991, le solde de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les revenus budgétaires et les dépenses courantes (excluant les dépenses d'intérêts) montrait un surplus de 12,5 G\$. Ce montant pourrait croître jusqu'à 36,9 G\$ pour l'année budgétaire 1995-1996. Pour ce faire, les revenus devront augmenter plus rapidement que les dépenses, les frais d'intérêt ayant tendance à diminuer ou à tout le moins à se stabiliser avec le temps.

### RATIO DETTE BRUTE - PIB CANADA



Comme les revenus augmentent rapidement en période de croissance économique, le succès de l'opération repose uniquement sur le contrôle des dépenses et le gouvernement démontre clairement son intention de poursuivre ses efforts de rationalisation. Des coupures additionnelles de 200 M\$ ont été annoncées pour la présente année budgétaire et le ministre a laissé entendre qu'il couperait 2 G\$ de plus pour l'exercice 1992-1993. De plus, la Loi sur le contrôle des dépenses impose une limite de 3 % à la croissance moyenne des dépenses de programmes pour les cinq prochaines années (1991-1992 à 1995-1996). Tout cela démontre la volonté du gouvernement de respecter ses engagements, malgré la situation difficile actuelle.

Malgré les efforts d'assainissement des finances publiques, le ratio dette brute fédérale - PIB, qui est une mesure de l'endettement global d'une économie, ne s'améliorera pas de façon notable avant l'année financière 1993-1994; la dette croîtra pratiquement au même rythme que le PIB. Par la suite, le poids de notre endettement sur l'économie commencera à diminuer. Le ratio prévu pour l'année 1995-1996 est de 0,6. Si la situation des autres pays industrialisés se maintient, le Canada conservera le titre du pays le plus endetté des G-7, après l'Italie. Par contre, la croissance de la dette sera sous contrôle et le gouvernement aura réussi à contrer la tendance à la hausse.

Tous les éléments sont donc en place pour une amélioration des finances publiques fédérales dès l'an prochain. Dans quelques années, le gouvernement du Canada récoltera le fruit de ses efforts, en récupérant une certaine marge de manoeuvre dans l'établissement de politiques économiques visant à contrer les effets des

périodes difficiles des cycles économiques. Il n'est pas certain que les provinces, notamment le Québec, pourront se donner une marge de manoeuvre semblable, ce qui laissera le chemin libre au gouvernement du Canada.

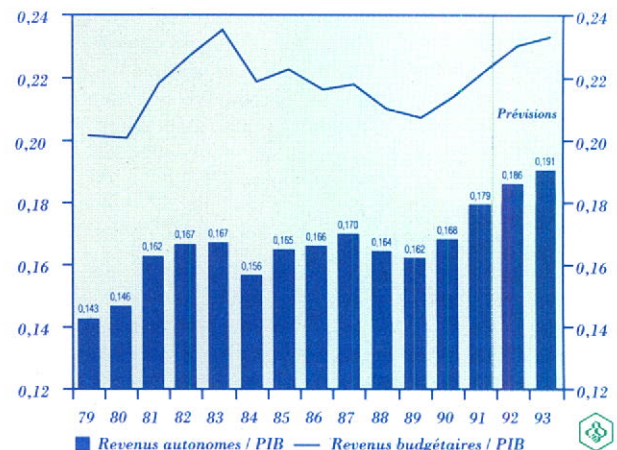
### La situation au Québec

Dans l'ensemble, les indicateurs utilisés pour analyser la santé des finances publiques montrent des résultats moins négatifs pour le Québec que pour le Canada. En revanche, la situation au Canada n'est pas nécessairement la meilleure base de comparaison. Il faut également considérer que la capacité d'emprunter et d'aller chercher des revenus par la taxation est plus faible au Québec qu'au Canada. Il existe également des problèmes structurels dans les finances publiques du Québec auxquels il faut s'attaquer rapidement, avant que la situation ne se détériore trop.

La dette totale du gouvernement du Québec devrait être de 50,4 G\$ le 31 mars 1992. Ce montant ne comprend pas les dettes d'Hydro-Québec, des municipalités et des réseaux de la santé et de l'éducation qui totalisent environ 46,3 G\$. Selon les dernières prévisions, le déficit atteindra, pour la présente année financière, 3,9 G\$, soit 400 M\$ de plus que prévu. C'est le plus important déficit de l'histoire. Les revenus budgétaires croîtront de 5,6 %, un taux légèrement inférieur aux prévisions qui étaient de 5,7 %. Cet écart est provoqué par la réduction des transferts du gouvernement du Canada (baisse de 249 M\$) qui serait en partie comblée, selon les récentes déclarations du ministre des Finances du Canada. La raison pour laquelle la croissance du déficit n'a pas été plus élevée ces dernières années au Québec est la hausse considérable des impôts et des taxes. Le ratio des revenus autonomes du gouvernement du Québec sur le PIB a atteint un sommet en 1991.

Quant aux dépenses budgétaires, elles ont connu une hausse de 8,1 % en 1991, alors que le budget prévoyait un taux de croissance de 7,1 %. La mauvaise conjoncture a exercé des pressions sur les budgets de l'aide sociale et de l'éducation, les gens ayant épuisé leur prestations d'assurance-chômage ou décidé de retourner aux études en attendant de meilleures conditions sur le marché du travail.

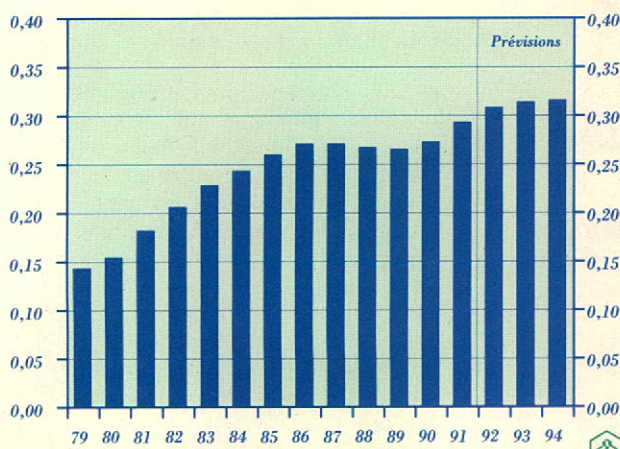
### RATIOS REVENUS - PIB QUÉBEC





Contrairement au gouvernement du Canada, le fardeau de la dette n'est pas le problème le plus sérieux du gouvernement du Québec, les frais d'intérêts ne représentant que 13,8 % des revenus budgétaires. Cela équivaut, malgré tout, à 4,8 G\$ pour l'année financière 1991-1992, dont 3,2 G\$ de dette directe et 1,6 G\$ au compte des régimes de retraite. La croissance des dépenses d'intérêt pour cette année sera donc de 8,7 %, soit un taux supérieur à la croissance des revenus budgétaires. Par conséquent, la part des revenus allant au paiement des intérêts de la dette poursuit sa tendance à la hausse. Un virage s'impose si le Québec ne veut pas se retrouver dans la même situation que le gouvernement fédéral.

### RATIO DETTE TOTALE - PIB QUÉBEC



Le ratio dette totale - PIB s'élèverait à 0,31 pour 1992. Pour les prochaines années, le ratio montre une légère tendance à la hausse, contrairement au ratio canadien dont la tendance sera à la baisse à partir de 1994. Le gouvernement du Québec n'a donc pas encore réussi à briser le cercle vicieux de l'endettement, la croissance de celui-ci étant toujours plus rapide que celle de l'économie.

### Que peut-on espérer des prochains budgets ?

Au fédéral, on ne peut que conseiller au gouvernement de maintenir le cap. Il doit poursuivre ses efforts de rationalisation et d'amélioration de l'efficacité de la fonction publique. Certains ministères affichent encore des taux de croissance des dépenses nettement supérieurs à l'inflation, notamment les Affaires Extérieures (12 %), les Communications (13 %) et l'Office national des transports (11,6 %). Les frais de voyage devront aussi faire l'objet d'une surveillance accrue. D'ailleurs, une réduction du nombre de ministères serait une solution à envisager à plus ou moins court terme.

Il n'est évidemment pas souhaitable d'augmenter le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés. Cela ralentirait la croissance économique, touchant directement les revenus du gouvernement. La confiance des consommateurs est actuellement très fragile et un fardeau fiscal supplémentaire risquerait de compromettre la faible reprise, retardant ainsi la croissance des revenus du gouvernement. Si le gouvernement désire stimuler

l'économie, il doit alléger le fardeau fiscal des particuliers. Plutôt que d'instaurer des programmes de dépenses coûteux et longs à mettre en place, une augmentation de l'exemption personnelle de base ou du crédit pour TPS ou TVQ serait favorablement accueillie par les contribuables. Ceux-ci verraient rapidement l'effet d'une telle mesure, ce qui serait de nature à améliorer le climat de confiance et à favoriser la consommation. La perte de revenus du gouvernement découlant de cette mesure pourrait être compensée par une réduction additionnelle des dépenses et par une croissance économique plus rapide.

Le gouvernement du Québec doit faire des efforts supplémentaires pour contrôler ses dépenses. Les budgets de certains ministères affichent des taux de croissance importants, notamment ceux des Approvisionnements et Services (15,7 %) et des Affaires municipales (15,7 %).

Une révision de l'ensemble des programmes, tant fédéraux que provinciaux, s'impose. La réduction ou le regroupement de plusieurs programmes doit être envisagé dans le but de diminuer les frais d'administration de la fonction publique. Il faut surtout éviter de saupoudrer quelques dollars dans de nombreux programmes et mesures, comme cela s'est produit lors du dernier budget provincial. Il faudra un examen en profondeur des chevauchements entre les administrations publiques. Finalement, la poursuite de la rationalisation des budgets consacrés aux divers organismes parapublics et aux sociétés d'État est souhaitable.

Le gouvernement du Canada a déjà suffisamment coupé dans les transferts aux autres administrations publiques, notamment les provinces qui bénéficient de la péréquation. En limitant la croissance de ces transferts, le gouvernement fédéral s'est donné les outils pour améliorer sa situation financière et budgétaire. Dans peu de temps, il pourrait devenir le palier de gouvernement ayant la plus grande marge de manoeuvre en ce qui a trait à la politique économique. Quant aux provinces, elles se battent encore contre la baisse des revenus causée par la diminution de ces transferts.

Yves St-Maurice  
Economiste  
Économie du Québec

### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

|                                                  | 1990   | 1991p  | 1992p  |
|--------------------------------------------------|--------|--------|--------|
| . PIB (\$ 1986)*                                 | 0,9    | (1,6)  | 2,5    |
| . Inflation (IPC) *                              | 4,3    | 7,3    | 3,4    |
| . Taux de chômage (%)                            | 10,1   | 12,0   | 11,6   |
| . Mises en chantier (en milliers)                | 48 070 | 44 654 | 45 000 |
| . Taux préférentiel (4 <sup>e</sup> trim.)       | 13,50  | 9,00   | 8,75   |
| . Hypothèque 1 an (4 <sup>e</sup> trim.)         | 13,00  | 9,25   | 9,00   |
| . Prêts à la consommation (4 <sup>e</sup> trim.) | 17,00  | 12,50  | 10,50  |

\* % de variation sur l'année précédente  
p: Prévisions



## LE GATT ET L'AVENIR DE L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

**Les actuelles négociations des accords du GATT sèment l'inquiétude dans le secteur de l'agriculture au Québec. Mais, comme la mondialisation des marchés est un phénomène irréversible, les agents du domaine agricole québécois devront consacrer une partie de leur énergie à s'adapter et à tirer profit de la mondialisation plutôt qu'à la combattre seulement.**

Au cours des prochains mois, l'agriculture québécoise devra s'adapter de façon importante, à la suite de la conclusion éventuelle des négociations internationales du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En effet, la nature des changements issus de ces négociations et la période de transition s'y rattachant seront déterminantes pour le développement de l'agriculture québécoise et l'avenir des régions rurales qui sont déjà aux prises avec des problèmes d'exode de la population et de destruction sociale.

### Un accord commercial

Mais avant de cerner les différents effets sur l'agriculture québécoise de cet accord multilatéral, il faut regarder de plus près ce qu'est le GATT, notamment en ce qui concerne l'agriculture et la protection aux frontières.

Le GATT est un organisme international créé en 1947 dans le but de favoriser le commerce entre les pays. Lors de la signature de l'accord, les droits de douane appliqués par les 23 pays signataires s'établissaient en moyenne à 40 %. Après sept rondes de négociations entre les parties liées par l'accord, qui sont aujourd'hui 103, ces droits ont été ramenés à environ 5 % en moyenne.

En 1989, les exportations mondiales de marchandises totalisaient 3 100 G\$US, dont 295 G\$US, ou 9,5 %, en produits agricoles. Le GATT contrôle 80 % du commerce mondial des marchandises et le Canada est l'un des dix plus importants pays exportateurs au monde. Plus du tiers de l'activité économique canadienne

dépend de l'exportation. Pour sa part, le Québec exporte vers les autres pays et les autres provinces près de 35 % de sa production. En 1990, la valeur des exportations québécoises se chiffrait à près de 25 G\$CAN, dont plus de 1,2 G\$CAN en produits bio-alimentaires.

Le GATT en est présentement à sa huitième ronde de négociations. Lancée en septembre 1986 en Uruguay, l'«Uruguay Round» devait se terminer en décembre 1990. L'échéance a cependant été reportée à mai 1993, faute d'entente entre les pays, particulièrement entre les États-Unis et la Communauté économique européenne (CEE), en ce qui concerne les questions agricoles.

De fait, l'agriculture, nouveau domaine de négociations internationales, constitue la pierre d'achoppement de cette huitième ronde de négociations. En effet, l'«Uruguay Round» poursuit des objectifs très ambitieux en ce qui concerne l'agriculture: une libéralisation du commerce des produits agricoles comparable à celle des autres secteurs, l'orientation de la production agricole vers les tendances du marché ainsi qu'une réforme des politiques agricoles intérieures des différents pays et des politiques commerciales internationales touchant l'agriculture.

C'est à ce dernier sujet que se pose le problème majeur, compte tenu de l'autonomie des pays pour ce qui est de la politique intérieure. C'est le cas particulièrement des politiques et des programmes agricoles instaurés au fil des ans à l'intention des agriculteurs dans la plupart des pays développés. La production agricole mondiale génère depuis plusieurs années des

surplus importants, notamment de céréales et de produits laitiers. Cette situation perdure malgré une dégradation des prix sur le marché international provoquée par les mesures de soutien et de protection accordées à l'agriculture dans chaque pays. Ces mesures coûtent de plus en plus cher à ces pays aux prises avec des contraintes budgétaires importantes.

Plus spécifiquement, l'«Uruguay Round» touche quatre domaines d'intervention: le soutien à l'agriculture (prix et revenus), la protection aux frontières et les restrictions imposées aux importateurs (quotas ou licences), l'aide directe et indirecte à l'exportation (subventions) et les normes sanitaires et phytosanitaires (règlements d'inspection). En somme, cette huitième ronde de négociations vise à réduire autant que possible les barrières tarifaires et non tarifaires, dans tous les autres secteurs autant qu'en agriculture, de façon à libéraliser davantage les échanges commerciaux.

### L'article XI et l'agriculture

En ce qui concerne la protection aux frontières, qui suscite le plus de résistance au Canada et au Québec, le projet d'accord déposé en décembre dernier par le directeur général du GATT, Arthur Dunkel, propose une réduction moyenne des tarifs douaniers actuels de 36 % ou de 6 % par année pour chaque ligne tarifaire au cours des années 1993 à 1999, un accès minimal garanti aux marchés domestiques passant de 3 % en 1993 à 5 % d'ici la fin de 1999, une conversion, dans un premier temps, des restrictions à l'importation en équivalents tarifaires et, dans un deuxième temps, un abaissement moyen des équivalents tarifaires identique à la tarification actuelle. À titre d'exemple, l'équivalent tarifaire pour le beurre au Canada se situera, selon des estimations préliminaires, à plus de 270 % en 1993 pour atteindre environ 240 % à la fin de 1999.



La protection aux frontières comprend également le fameux article XI du GATT qui interdit les quotas à l'importation, sauf en cas d'exception (article XI,c,i) (l'adoption d'un contingentement de la production intérieure, par exemple). Or, le Canada, sous les pressions du Québec notamment, a demandé que l'article XI,c,i soit modifié pour mieux définir les produits transformés. À cet égard, il est bon de rappeler les demandes américaines concernant l'abolition des quotas d'importations de yogourt et de crème glacée, ainsi que le jugement défavorable au Canada prononcé par un tribunal international. Si l'article XI n'est pas modifié, le Canada devra se soumettre à ce jugement et éliminer les quotas à l'importation de yogourt et de crème glacée, réduisant d'autant les besoins en lait canadien (entre 10 % et 15 %). En outre, il est probable que ces quotas soient soumis par la suite à d'autres attaques (lait évaporé, fromage, beurre, etc.).

Bref, ce sont les systèmes canadiens de contingentement des produits laitiers et avicoles qui sont remis en question et, par conséquent, les mécanismes de soutien des prix et des revenus agricoles. Une demande canadienne pour des produits américains diminuerait d'autant les besoins en lait canadien et serait susceptible d'affaiblir du même coup les prix et les revenus des producteurs. **Au Québec, plus de 50 % des recettes monétaires provenant de l'agriculture sont régies par un système de contingentement.**

## Les effets des propositions Dunkell

Bien qu'il soit impossible de prévoir le contenu de l'accord qui sera conclu, un certain nombre de scénarios sont cependant envisageables, parmi lesquels les quatre suivants: le renforcement de l'article XI, le statu quo, la catastrophe ou les changements possibles.

### a) Le renforcement de l'article XI

L'acceptation de la proposition canadienne de mieux définir les produits laitiers et avicoles transformés aurait pour effet principal de renforcer l'article XI,c,i, rendant ainsi plus forts les systèmes canadiens de contingentement. Un tel scénario suppose une augmentation de la

proportion d'accès au marché intérieur. Par exemple, dans le cas des produits laitiers, le Canada pourrait s'engager à garantir aux produits étrangers entre 3 % et 5 % de son marché intérieur.

Pour l'agriculture québécoise, cette hypothèse est la plus rassurante et la moins coûteuse. Les prix et les revenus agricoles continueraient à être soutenus. Par contre, l'accès à des marchés étrangers serait toujours soumis à certains contrôles (des droits compensateurs, par exemple). Ce type de protection a constitué un frein important pour le Québec, pour ce qui est de la production du porc.

### b) Le statu quo

Les modifications possibles aux règles des marchés international et intérieur engendrent beaucoup de craintes et d'insécurité qui incitent une bonne partie des agriculteurs et leurs représentants à défendre un statu quo intégral. Ces personnes veulent éviter que leurs intérêts soient sacrifiés au profit d'autres pays ou d'autres secteurs de l'économie. Les négociations de libre-échange avec les États-Unis ont laissé un goût amer à plusieurs agriculteurs québécois.

À court terme, ce scénario aurait peu d'incidence sur l'agriculture québécoise, les systèmes de contingentement étant maintenus intégralement. Cependant, à moyen et à long terme, ces systèmes seraient moins efficaces à cause du jugement défavorable du GATT à l'égard du yogourt et de la crème glacée. Dans le cas du lait, par exemple, la mise en application de ce jugement et les attaques subséquentes contre d'autres quotas (fromage, beurre, etc.) réduiraient d'autant les besoins en lait canadien, affaiblissant par la suite les mécanismes de soutien des prix et des revenus. De plus, l'insécurité des producteurs persisterait, brouillant du même coup les signaux du marché et retardant l'adaptation nécessaire au nouveau contexte de concurrence internationale.

### c) La catastrophe

Plusieurs croient à l'éventuelle catastrophe que produirait une libéralisation complète et rapide des échanges internationaux. C'est cette éventualité qui veut que les quotas

d'importation de produits laitiers et de produits avicoles pourraient être soumis à des équivalents tarifaires réduits au fil des années.

C'est un autre indice, selon certains, de l'imminence de la catastrophe. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé présentement par les problèmes subis par plusieurs entreprises québécoises aux prises avec la concurrence internationale: pâtes et papiers, bois, vêtements, meubles. En agriculture, cette attitude défaitiste est renforcée par un sentiment d'impuissance à l'égard de la concurrence américaine. La crainte de l'abolition des subventions et des programmes de soutien des revenus s'ajoute à cette insécurité des producteurs québécois. Pour plusieurs d'entre eux, une entente au GATT représente «le début de la fin pour l'industrie agro-alimentaire québécoise».

Avec une grande partie de sa production soumise à un contingentement, l'agriculture québécoise serait fortement pénalisée par l'application immédiate d'un tel scénario. Il y aurait une chute drastique des prix et des revenus des entreprises agricoles qui mènerait à une restructuration du secteur agricole. Plusieurs spécialistes estiment d'ailleurs que ce scénario conduirait à la disparition de plusieurs entreprises agricoles; le nombre de fermes commerciales passerait de près de 35 000 à 4000 ou 5000. Toute l'activité socio-économique de plusieurs régions serait ainsi fortement ébranlée.

### d) Les changements possibles

En dépit de ce scénario apocalyptique, l'accord éventuel du GATT ne devrait pas être catastrophique pour l'agriculture québécoise. Généralement, toutes les parties s'assurent de tirer profit d'une entente avant de la signer. De plus, certains facteurs laissent croire que la réduction obligatoire du soutien à l'agriculture et la diminution de la protection aux frontières demeureront limitées.

Cette affirmation repose d'une part sur le fait que la CEE et le Japon sont plus protectionnistes que le Canada et qu'ils ne sont pas en mesure de diminuer davantage le soutien et la protection accordés à leurs agricultures.



Ainsi, les compromis que peut faire la CEE restent limités devant la révolte possible des agriculteurs.

D'autre part, les réformes envisagées devront tenir compte du fait que tous les pays occidentaux sont incapables d'assumer les coûts économiques et sociaux d'une déstabilisation de leurs agricultures. Une protection aux frontières assez générale et efficace devra donc être maintenue afin d'éviter que les prix intérieurs fluctuent en fonction des marchés internationaux.

Enfin, l'implantation graduelle de la tarification et le maintien simultané d'une protection efficace s'appuieront sur la situation globale des pays de l'OCDE. Or, selon une étude de cet organisme, tous les pays occidentaux ont des mesures importantes de protection aux frontières pour soutenir leurs agricultures.

### Une adaptation graduelle

Le Québec et le Canada doivent faire face à une mondialisation de l'économie qui se traduit par l'intensification des échanges de biens et de services, l'ouverture accrue des marchés et l'augmentation de la concurrence internationale. Tous les secteurs et tous les continents sont touchés par ce phénomène. L'agriculture québécoise ne pouvait y échapper indéfiniment.

Il y a maintenant six ans que durent les éternelles discussions entourant le libre-échange avec les États-Unis, puis avec le Mexique, et les négociations du GATT. Dans ce

dernier cas, si on ne peut pas prévoir encore la conclusion de la huitième ronde de négociations, il n'en demeure pas moins que les pays participants ont accepté, pour le moment, de négocier plus intensément jusqu'à Pâques, considérant le projet Dunkell comme une base de discussions acceptable. Le Canada sera présent et très actif à cette étape, peut-être finale, de négociations internationales.

Il n'est donc pas surprenant de constater que l'ensemble des agents du secteur agricole québécois appuient la position commune des producteurs agricoles et de leurs gouvernements quant à la défense des quatre piliers de l'agriculture québécoise, soit les systèmes de contingentement, les assurances de stabilisation des revenus, les assurances de stabilisation des récoltes et le crédit agricole.

Par contre, il ne faut pas perdre de vue que la mondialisation des marchés est là pour rester et s'intensifier. Plutôt que de combattre ce phénomène et essayer de revenir au passé, il importe de consacrer une partie de son énergie à s'adapter aux changements et transformer des menaces en occasions. Il est évident que nos marchés domestiques ne sont plus à l'abri des moindres soubresauts des échanges internationaux et ce, même si les producteurs québécois n'en sont pas responsables à cause de leurs systèmes de

contingentement. Nous vivons dans un monde que d'autres ont déjà appelé le «village global». Si ce phénomène permet d'accéder à des marchés plus vastes, il impose également une concurrence accrue.

C'est pourquoi l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire québécoises devront éventuellement faire face aux nouveaux défis de la concurrence et de la compétitivité. Cette transition devrait se produire sans entraîner de changements radicaux car le nouvel accord du GATT devrait contribuer à clarifier les règles commerciales entre les pays. Face au géant américain, le GATT deviendra peut-être l'allié, plutôt que l'ennemi, de l'industrie agro-alimentaire québécoise. Dans la conjoncture économique actuelle et avec la remise en question de l'accord de libre-échange canado-américain, le Québec n'a sûrement pas trop d'alliés!

Bruno Montour  
Économiste  
Études régionales

### PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

|                                                | 1990  | 1991p | 1992p |
|------------------------------------------------|-------|-------|-------|
| . PIB (\$ 1986) *                              | 0,5   | (1,2) | 3,1   |
| . Inflation (IPC) *                            | 4,8   | 5,6   | 2,7   |
| . Taux de chômage (%)                          | 8,1   | 10,3  | 10,5  |
| . Mises en chantier(en milliers)               | 183   | 156   | 174   |
| . Bons du trésor 3 mois (4 <sup>e</sup> trim.) | 12,07 | 7,71  | 6,65  |
| . Obligations - 10 ans (4 <sup>e</sup> trim.)  | 10,71 | 8,71  | 8,15  |
| . Taux de change (4 <sup>e</sup> trim.)        | 86,15 | 88,11 | 83,50 |

\* % de variation sur l'année précédente  
p: Prévisions

### GRACIEUSETÉ DE



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.